

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cidmax

EU2011

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 25-sept.-2014

Date de révision :
03-juin-2021

Numéro de révision: 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Cidmax

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

DeLaval Operations SP. z.o.o
ul. Robotnicza 72
53-608 Wrocław
Poland
Tel: +48 71 782 70 00
Email MSDS.EU@delaval.com

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Contient

Acide phosphorique, Acide sulfurique

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	10 - 20	Skin Corr. 1B (H314) B Acute tox. 4 (H302) Met. Corr. Cat. 1 (H290)	01-2119485924-24
Acide sulfurique	231-639-5	7664-93-9	5 - 10	Skin Corr. 1A (H314) B	01-2119458838-20

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Provoque des brûlures. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO ₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. Ne pas entreposer près des acides.

Classe de stockage (Allemagne)

8A Combustible corrosive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide phosphorique 7664-38-2		TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	VME: 0.2 ppm VME: 1 mg/m ³ VLE: 0.5 ppm VLE: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	IOELV TWA 0.05 mg/m ³	WEL TVA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ Peak: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³	STEL: 3 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	HTP: 0.2 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide phosphorique 7664-38-2	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	NDSch: 2 mg/m ³ NDS: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	KZGW: 0.1 mg/m ³ MAK: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 ppm STEL: 0.15 ppm
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Acide phosphorique 7664-38-2	LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³			AK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	GVI: 1 mg/m ³ KGVl: 2 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	LLV: 0.1 mg/m ³ STV: 0.2 mg/m ³			AK-érték: 0.05 mg/m ³ (torak)	GVI: 1 mg/m ³ KGVl: 3 mg/m ³
Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne	
Acide sulfurique 7664-93-9		AER: 1 mg/m ³ (8hours)			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes.

Protection des mains

Gants néoprène

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**État physique**

Liquide

Aspect

Incolore

Odeur

Léger/légère

Seuil olfactif

Aucune information disponible

PropriétéValeurs**pH**

< 1

Point/intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Sans objet

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives

Sans objet

Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations**Densité de liquide**

1.175 mg/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Provoque des brûlures.
Contact oculaire	Corrosif.
Contact avec la peau	Corrosif.
Ingestion	En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide phosphorique	= 1530 mg/kg (Rat)	2730 mg/kg (Rabbit)	850 mg/m ³ (Rat) 1 h
Acide sulfurique	= 2140 mg/kg (Rat)		85 - 103 mg/m ³ (Rat) 1 h

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Irritation	Aucune information disponible.
Corrosivité	Corrosif.
Sensibilisation	Aucun(e) connu(e).
Effets mutagènes	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Effets cancérogènes	Aucun(e) connu(e).
Effets sur la reproduction	Aucun(e) connu(e).
Effets sur le développement	Aucun(e) connu(e).
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible
Danger par aspiration	Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide phosphorique		3 - 3.5: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50		4.6: 12 h Daphnia magna mg/L EC50
Acide sulfurique		LC50 42 mg/l 96 h		EC50 42.5 mg/L 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Les résidus chimiques sont généralement classifiés comme le gaspillage hasardeux ou spécial, et comme tel sont couverts par les règlements qui varient selon l'emplacement.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3264
14.2 Nom d'expédition	3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique)
14.3 Classe de danger	8
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3264
14.2 Nom d'expédition	3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	80
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/CAO

14.1 N° ONU	3264
14.2 Nom d'expédition	3264 - Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a (Acide sulfurique, Acide phosphorique)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations
 Reg.1907/2006-REACH
 Reg. 830/2015 That modify REACH
 Dir. 2000/39/CE
 Reg. 648/2004/CE
 Reg. 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs – Annexe I "Liste des

substances, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures": Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Inventaires internationaux

All of the components in the product are on the following Inventory lists: Europe (EINECS/ELINCS/NLP).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Key or legend to abbreviations and acronyms

Abbreviations for LV

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 25-sept.-2014

Date de révision : 03-juin-2021

Numéro de révision: 1.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 14.4

Some REACH registration numbers given in section 3 are for biocidal active substances and substances of medicinal preparations but are provided as additional information.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité